



Petit lexique critique : coopérative

Pour une réappropriation collective du travail



Petit lexique critique pour une réappropriation collective du travail

Le travail est dans nos sociétés une expérience centrale. Elle mérite réflexion sur son évolution récente et surtout sur son futur, ses futurs. Après avoir réuni des réflexions et des productions sur le phénomène d'atomisation du travail (télétravail, numérisation et automatisation, plate-forme digitale, etc.), le Centre Vidéo de Bruxelles a entamé le 1^{er} mai dernier la diffusion d'un deuxième volet, portant cette fois-ci sur la réappropriation collective du travail. Un site web est dédié au partage des multiples traces des activités organisées dans le cadre de cette campagne : www.nosfuturs.net.

En amont du lancement du deuxième volet, SAW-B a été sollicité pour apporter son regard et sa contribution à la réflexion. C'est ainsi qu'un événement a été organisé entre divers partenaires et avec la participation de Thomas Coutrot et de multiples acteurs¹. C'est aussi ainsi que l'idée d'un abécédaire ou lexique nous est venue. Dans les diverses réalisations audiovisuelles produites par le CVB, certains termes reviennent régulièrement. Or leur compréhension n'est pas toujours aisée et font souvent l'objet de discours et projections avec lesquelles nous sommes en désaccord. L'objectif des analyses que nous avons produites est donc à la fois de rendre accessible certains concepts, de permettre aux lecteur·rice·s de se les approprier, de se les figurer, tout en prenant position.

Les termes suivants ont fait l'objet chacun d'une analyse : autogestion, coopérative, intelligence collective (sociocratie, holocratie... démocratie réelle), entreprise libérée, gouvernance, travail. Pour atteindre ces objectifs, une réflexion a été menée sur la forme des textes à produire. La contrainte était que ceux-ci soient courts (pour être publiée sur le site web de la campagne²). Comme la brièveté d'un texte ne permet pas facilement la nuance et l'analyse critique, nous avons opté pour une multiplicité de textes courts pour chaque terme à analyser. Une mosaïque a ainsi été constituée autour de chaque terme avec pour chacun : deux images, une actualité, une définition, une citation, une interprétation, une histoire personnelle et un futur possible.

Les textes ainsi produits peuvent être lus ensemble ou séparément, dans un ordre ou un autre. Les liens entre eux sont doubles : la forme et la structuration est chaque fois identique, le fond est constitué de ce double questionnement : comment réorganiser le travail et quel sens donner au travail ainsi réorganisé?

Coopérative

Deux images



Les coopératives naissent en Belgique au cœur du mouvement ouvrier. Au début du XXe siècle à Herstal par exemple, la société coopérative de consommation partage ses locaux avec la Maison du peuple



En Belgique, quelques supermarchés coopératifs et participatifs renouvent l'idée ancienne de coopérative de consommation, inspirés notamment par la longue durée de vie d'une coopérative alimentaire new-yorkaise et les films documentaires qui la font connaître en Europe

Actualité

Que nous montre l'actualité sociale du groupe Delhaize en ce printemps 2023 ? Que les entreprises et leurs actionnaires cherchent prioritairement le profit, y compris au détriment de ceux qui rendent ces profits possibles : les « investisseur-euse-s en travail »³. Il y a moins de 50 ans existaient encore dans nos villes et villages des commerces de proximité dont certains étaient organisés en coopérative. Petit à petit, ces commerces ont disparu. Parallèlement à cette disparition, se sont développés les supermarchés de moyenne à très grande taille. Et avec eux, les commerces franchisés de ces grandes marques. Aujourd'hui, une de ces grandes enseignes saborde son modèle socio-économique et veut basculer vers un modèle qui déstabilise les conditions et le sens du travail de son personnel. Les arguments sont l'alignement sur la concurrence. Dans le même temps, des commerces de proximité, des supermarchés coopératifs et participatifs, des réseaux de circuits courts alimentaires se développent à nouveau et essaient depuis quelques décennies. S'ils ont eu le vent en poupe lors des confinements dus au COVID, pas mal de ces initiatives battent de l'aile en raison de l'inflation et de l'appauvrissement de la population. Bien que de forces inégales, plusieurs modèles coexistent donc (chaines de supermarchés intégrés avec sa variante de commerces franchisés, coopératives et circuits courts) et peuvent attirer l'attention des pouvoirs publics pour la nécessaire élaboration de cadres législatifs et réglementaires à propos de ce besoin social fondamental : se nourrir. Une question importante à propos de la comparaison entre ces trois voies est celle des critères à prendre en compte. Et il en existe plusieurs, eux aussi contradictoires et concurrents : la qualité et le sens du travail des investisseur-euse-s en travail, l'accessibilité financière des produits alimentaires, le niveau de rémunération et l'autonomie des producteur-riche-s, les impacts environnementaux, l'expérience et le pouvoir des consommateur-riche-s (proximité, convivialité, etc.), etc.

Une définition

L'Alliance coopérative internationale définit la coopérative comme « *une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.* »

Une citation

« *Les coopératives sont porteuses d'une autre conception de la propriété. Mais elles peuvent aussi se mouler dans l'imaginaire entrepreneurial. Une pensée embellissant la coopérative peut réactiver à tout moment l'idéologie selon laquelle la présence d'une entreprise non capitaliste suffirait à changer le monde. Les deux derniers siècles nous enseignent que c'est faux. Les coopératives se sont banalisées quand elles ont considéré que la seule propriété collective valait fonctionnement démocratique ; pour sa part, la référence à l'autogestion s'est brouillée quand elle est devenue un slogan. Les règles propres à la coopérative, comme la référence à l'autogestion, sont à considérer non comme des points d'arrivée mais comme des points de départ ouvrant sur des chemins qui ne sont pas balisés à l'avance mais demandent à être arpentés par et avec des personnes*

impliquées. En somme, suspendre l'usage de termes trop flou comme coopérative ou autogestion est probablement une étape nécessaire à la description fine des pratiques qui s'en réclament. C'est dans les assemblages qui les concrétisent que nous devons les éprouver sans préjuger du contenu auquel ils devraient correspondre. La singularité de chaque expérience tient à ce qu'elle est par certains aspects émancipatrices, voire émancipée, et par d'autres normalisée. C'est cet écheveau qu'il importe de démêler dans les coopératives [...]. »

Bruno Frère et Jean-Louis Laville, *La fabrique de l'émancipation. Repenser la critique du capitalisme à partir des expériences démocratiques, écologiques et solidaires*, Seuil, 2022.

Une interprétation

Derrière le concept de coopérative comme véhicule juridique à un projet socio-économique, voire politique, se trouve celui de coopération. Ce terme de coopération est à la fois au cœur de la vie des coopératives mais il est aussi une ouverture et une prolongation de l'action courante de celles-ci. La coopération peut en effet avoir trois sens⁴. Dans un premier sens, appelé intra-coopératif, la coopération vise l'association de personnes hétérogènes autour d'un projet collectif et d'un travail à mener ensemble, d'une œuvre commune. Entre l'affirmation formelle d'une égalité entre les membres coopérants et sa réalisation effective, il y a trop souvent un écart. C'est que la coopération, ça s'apprend, ça s'exerce, ça s'expérimente. Or, ces apprentissages sont encore trop peu institués dans nos sociétés qui, qu'elles le veuillent ou non, instillent davantage la concurrence que la coopération. Pensons notamment aux enseignements suivis depuis notre enfance jusqu'à l'université ou aux compétitions sportives auxquelles nous nous sommes soumis. Un deuxième sens du terme coopération, appelé inter-coopératif, cible les relations établies entre les entités différentes qui s'unissent autour d'un objectif commun. Bien que l'un des principes de la déclaration sur l'identité coopérative énonce depuis 1895 la coopération entre coopératives, bien des obstacles de multiples natures existent sur ce chemin. Notamment dans le cadre d'une économie de marché fondée sur la concurrence et la poursuite de ses intérêts individuels. Il y a parfois une dimension donquichottesque à vouloir coopérer entre acteurs poursuivant une finalité sociale alors que les règles du jeu sont celles de l'avantage compétitif et de la destruction créatrice. La coopération est à la fois un remède et un risque. Elle œuvre à, et en même temps, nécessite une transformation sociale. C'est la raison pour laquelle un troisième sens du terme coopération, désigné comme extra-coopératif, fait référence au rapport entre un collectif d'acteurs et le cadre légal, réglementaire, étatique national ou supranational. Des acteurs des circuits courts par exemple peuvent s'associer en vue de modifier le cadre (c'est-à-dire les lois, les règlements, les us et coutumes, etc.) qui empêchent la réorganisation complète des rôles et relations entre les productrices, transformatrices, consommateurs et distributeurs. Des pratiques existantes montrent que c'est possible à une échelle réduite. N'est-ce pas en coopérant que ces acteur-riche-s ont une chance de faire bouger les lignes et de véritablement changer d'échelle et innover socialement ?

Une histoire personnelle

Il existe une grande variété de types de coopératives. Parmi elles, les coopératives citoyennes. Elles naissent en quelque sorte quand les citoyens décident de se mêler de ce qui ne les regarde pas. Ainsi en va-t-il de la production d'énergie. Celle-ci est aux mains de grands acteurs publics puis de plus en plus privés, avec une perte de connaissance des citoyens confrontés à une dépossession. J'ai personnellement participé à la création d'une coopérative énergétique sur le territoire de ma commune rurale. Concrètement, cela a consisté à réunir un millier de personnes, à les convaincre de prendre part à la coopérative, notamment par un investissement d'au moins 125 €, à négocier le rachat d'une éolienne à un opérateur industriel qui s'appropriait à en implanter quatre au bord de l'autoroute traversant la commune, à associer d'autres coopératives voisines ainsi que les autorités communales dans le projet, à contracter un prêt de plusieurs millions d'euros, à animer des débats participatifs au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration, à lancer des groupes de travail pour permettre la participation du maximum de citoyens à la démarche, à l'embauche d'un premier salarié, etc.

J'en retiens surtout que les alternatives de production ne doivent être seulement économiques. Leur potentiel émancipateur dépend en grande partie de leur faculté à intégrer les processus de transformation économique à d'autres dynamiques : culturelles, affectives, sociales et politiques, médiatiques, etc.⁵ S'organiser entre citoyens pour acquérir une éolienne, même si c'est le fier résultat d'une longue démarche semée d'embûches, n'est qu'une étape sur le chemin d'une véritable transition énergétique. Celle-ci doit en effet intégrer une réduction massive de la consommation d'énergie et une accessibilité socio-économique à l'énergie renouvelable. Pour y arriver, les coopératives énergétiques citoyennes doivent commencer par assumer de poursuivre des missions politiques et sociales et concrétiser celles-ci, comprendre que la transition énergétique nécessite en fait une transformation sociale et économique⁶.

Un futur possible

L'histoire du mouvement coopératif a connu des hauts et des bas. Nos voisins français imagineront ainsi à la fin du XIX^e siècle l'édification d'une « République coopérative », à savoir un projet politique de transformation de la société via les diverses formes de coopératives et la diversité des parties prenantes ainsi réunies : coopérative de travailleur·euse·s, coopératives de consommateur·rice·s, coopérative de producteur·rice·s, etc. Le développement des coopératives suit à certains moments une courbe parallèle à celle des crises. Les crises s'accumulant, le nombre et la diversité des coopératives s'étoffe. Parmi celles-ci, un type particulier peut attirer notre attention dans le cadre d'une réflexion sur un scénario futur possible. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ont été instituées en France. Leurs caractéristiques, outre les critères ordinaires de l'économie sociale comme la limitation apportée à la rémunération du capital et le processus de décision démocratique, sont les suivantes : la recherche de la satisfaction de besoins sociaux et donc une forte utilité sociale, le multisociétariat (à savoir l'association d'au moins trois parties prenantes : les salarié·e·s, les bénéficiaires et un autre contributeur au projet, parmi lesquels peuvent se trouver les collectivités publiques

locales) et le fort ancrage dans un territoire. Désireuses de valoriser leur engagement à transformer l'économie, neuf de ces SCIC se sont rassemblées au sein du collectif des Licoornes (qui détourne le terme de « licorne » qui désigne une startup valorisée à plus d'un milliard de dollar). On y trouve un fournisseur d'électricité, un opérateur télécom, une plateforme de covoiturage et un réseau d'autopartage, un fournisseur d'appareils électroniques éco-conçus, une coopérative bancaire éthique, une plateforme coopérative de circuit court, un opérateur ferroviaire et un site de e-commerce de seconde main. A quand un tel réseau en Belgique, répondant à quelques-uns des besoins fondamentaux et esquissant cette autre économie qui devrait recueillir toute notre attention et énergie ?

Sources des images

Coopérative :

- Les coopératives naissent en Belgique au cœur du mouvement ouvrier. Au début du XXe siècle à Herstal par exemple, la société coopérative de consommation partage ses locaux avec la Maison du peuple : <https://www.geneanet.org/cartes-postales/view/329899#0>
- En Belgique, quelques supermarchés coopératifs et participatifs renouvellent l'idée ancienne de coopérative de consommation, inspirés notamment par la longue durée de vie d'une coopérative alimentaire new-yorkaise et les films documentaires qui la font connaître en Europe : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:At Spokane Food Coop %2836870778076%29.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:At_Spokane_Food_Coop_%2836870778076%29.jpg)

Notes

¹ L'événement était co-organisé par l'APMC-Smart, le collectif Ce qui Nous Arrive (CESEP, la Fédération des Services Sociaux, la Fédération des Maisons Médicales, Lire et Ecrire Bruxelles, Le Forum), le Centre Vidéo de Bruxelles et SAW-B.

² Une version partielle du lexique a été publiée à cette adresse : <https://www.nosfuturs.net/petit-lexique.html>

³ Comme Isabelle Ferreras aime à désigner les travailleurs et travailleuses. Voir par exemple : Isabelle Ferreras, Julie Battilana, Dominique Méda, *Le Manifeste Travail. Démocratiser. Démarchandiser. Dépolluer*, Seuil, 2020.

⁴ Selon Jacques Pradès, « Du concept d'innovation sociale » dans *RECMA*, n° 338, 2015, repris notamment dans SAW-B, *Et si nous coopérons ?*, étude 2016, disponible sur www.saw-b.be.

⁵ Boaventura DE SOUSA SANTOS et Rodríguez GARAVITO, « Alternatives économiques : les nouveaux chemins de la contestation », dans Isabelle HILLENKAMP (dir), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, ERES, 2013.

⁶ Sur ce sujet, voir Mathieu Vanwelde, « Les verrous économiques de la transition », étude SAW-B [www.saw-b.be], 2019.



SAW-B

Avec le soutien de



Ce texte vous parle, nos idées vous interpellent ? C'est le but !

Cette analyse s'inscrit dans notre démarche de réflexion et de proposition sur des questions qui regardent la société. Si vous voulez réagir ou en discuter avec nous au sein de votre groupe, de votre espace, de votre entreprise, prenons contact. Ensemble, faisons mouvement pour une alternative sociale et économique !

N'hésitez pas à nous contacter : info@saw-b.be ou 071 53 28 30

À la fois fédération d'associations et d'entreprises d'économie sociale, agence-conseil pour le développement d'entreprises sociales et organisme d'éducation permanente, SAW-B mobilise, interpelle, soutient, et innove pour susciter et accompagner le renouveau des pratiques économiques qu'incarne l'économie sociale. Au quotidien, nous apportons des réponses aux défis de notre époque.

Rédaction : Quentin Mortier

Relecture : Antoinette Dumont et Jean-François Herz

